

Orientation Architecture du paysage

Politique d'admission

Le Master en développement territorial (MDT) étant un master non consécutif, aucun Baccalauréat universitaire / Bachelor n'y donne automatiquement accès. L'admission se fait sur dossier avec un portfolio pour l'orientation architecture de paysage et au regard du parcours du·de la candidat·e.

Pour pouvoir candidater, il faut être titulaire d'un Baccalauréat universitaire / Bachelor d'une haute école suisse, ou d'un titre jugé équivalent (suisse ou étranger), dans une branche d'études en lien avec le développement territorial. Des conditions supplémentaires peuvent être exigées par la Commission d'admission pour certaines orientations. Les conditions administratives d'admission sont indiquées sur la page suivante :

→ www.hes-so.ch/master/hes-so-master/formations/developpement-territorial

Le présent document récapitule les compétences et connaissances examinées par la commission pour évaluer un dossier de candidature pour l'orientation Architecture de paysage. Il a été établi afin d'accompagner l'élaboration du dossier de candidature et dans un souci de transparence des décisions de la Commission d'admission. Il est conseillé aux candidat·es, dans leur lettre de motivation, d'expliquer en quelques lignes comment elles-ils rejoignent tout ou partie de ces compétences et connaissances.

L'évaluation des dossiers tient compte du niveau de compétences et de connaissances acquises par les candidat·es par rapport à l'orientation souhaitée, à la fois par l'ampleur des cours suivis, de l'éventuelle expérience pratique et des résultats obtenus sur chaque évaluation dans le cadre de leur parcours. Les candidat·es ne doivent pas disposer des compétences et connaissances dans tous les champs ci-dessous mentionnés. Ils donnent une indication des principaux domaines de compétences visés et évalués par la Commission d'admission.

Le nombre de candidates admises pour l'orientation Architecture de paysage est limité.

Compétences et connaissances examinées dans les candidatures

Projet de paysage et projet de territoire

- Réaliser une analyse paysagère en abordant les différentes échelles territoriales
- Expérimenter et manipuler les différents outils de conception, visualiser la mesure des éléments et manipuler les rapports d'échelles
- Identifier, décrire et planifier les évolutions d'un projet de paysage

Formalisation, spatialité et aménagement

- Représenter le projet de paysage
- Différencier les différentes phases d'un projet, désigner ses objectifs et justifier les stratégies et les choix d'intervention
- Développer le projet de paysage à partir d'intentions spatiales, techniques et végétales dans la durée en étant sensible aux effets des changements climatiques et écologiques

Instruments des politiques territoriales

- Intégrer et formaliser la gestion des ressources, l'économie de moyens et le respect des valeurs du vivant
- Connaître et sélectionner les plantes et les matériaux en adéquation au contexte
- Différencier les différentes phases d'un projet, désigner ses objectifs et justifier les stratégies et les choix d'intervention au bénéfice du vivant et des dimensions socio-écologiques